



Attestation du logeur, titulaire du bail à loyer ou propriétaire

Ne concerne pas les adresses postales, mais l'hébergement effectif

En vertu de l'article 24 de la loi sur le contrôle des habitants du 9 mai 1983, celui qui fait une déclaration incomplète ou inexacte ou contrevient de toute autre manière aux prescriptions de ladite loi, est passible d'une amende de vingt à deux mille francs.

Identité(s) du(des) logeur(s)

Madame Monsieur

Nom(s), prénom(s) :

Adresse complète du logeur :

Tél. privé : Tél. prof. :

Courriel :

Le(s) soussigné(s) atteste(nt) par la présente que la(les) personne(s) mentionnée(s) ci-après réside(nt) de manière effective dans le logement ci-dessous :

Logement

Adresse complète du logement occupé par le(s) sous-locataire(s) :

.....

Etage : Nombre de pièces : si existe, n° d'appartement :

N° EGID/EWID :

(à compléter par l'Administration)

L'hébergement est-il gratuit ou, au contraire, payant ?

Identité de la(des) personne(s) hébergée(s)

Nom(s), prénom(s)	Date(s) de naissance	Date(s) emménagement(s)	N° de téléphone(s)	Courriel
-------------------	-------------------------	----------------------------	--------------------	----------

.....
.....
.....

Lieu, date :

Signature du logeur : Signature du conjoint* :

*Si le bail à loyer est au nom des époux, la signature des deux conjoints est requise.

Annexes : copie du bail à loyer
copie de ma pièce d'identité